



Talents des Bords de Loire 2026

Règlement du concours

Article 1 : Présentation du concours et candidature

La ville d'Andrézieux-Bouthéon et Andrézieux-Bouthéon Animation organisent un concours de chant dont la **finale aura lieu le lundi 13 juillet 2026**, en ouverture du spectacle pyrotechnique sur les bords de Loire, devant le Complexe d'Animation des Bords de Loire (CABL).

Le concours est **ouvert à tous les amateurs de plus de 12 ans, hors artistes professionnels**. Les participants peuvent concourir **en solo ou en équipe**, dans la limite de 30 candidatures en tout. Le concours est **non rémunéré**.

Le bulletin d'inscription est disponible en téléchargement sur le site internet de la ville. Il devra être complété, signé (par les parents pour les mineurs) et **envoyé avant le vendredi 26 juin 2026** :

- par courrier :
Service Événementiel – Talents des Bords de Loire
Avenue du Parc – 42160 Andrézieux-Bouthéon
- ou par mail : evenementiel@andrezieux-bouthéon.com

Article 2 : Bande-son et instruments

Les participants doivent fournir leur support musical (par défaut : bande-son) **avant le vendredi 26 juin 2026** pour la sélection, et **avant le jeudi 9 juillet 2026** pour la finale en cas de changement de morceau. Passé ce délai, le titre de la sélection sera conservé pour la finale. Les supports doivent être transmis au Service Événementiel, soit **par mail** à l'adresse ci-dessus, soit **sur clé USB**.

Il est possible d'être accompagné d'un instrument (piano, guitare, etc.), à condition de **fournir son propre matériel**. L'organisation met à disposition des micros, pieds de micro et branchements ; les participants doivent prévoir les **adaptateurs et rallonges nécessaires**.

Article 3 - La sélection :

Le **4 juillet à 19h30 parc de la Mairie**, 5 participants seront sélectionnés pour la finale. Des informations complémentaires seront communiquées 3 jours avant l'événement. L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort et ne sera communiqué qu'au moment de l'émargement, le jour J.

Article 4 - La finale :

La finale aura lieu le **lundi 13 juillet à 20h15** (heure de début), sur les bords de Loire, devant le CABL. **Chaque finaliste devra se présenter à l'horaire indiqué** (avant 20h15 si balances). L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort, selon le même principe que pour les sélections.

Article 5 : Droit d'image

Les candidats ou les parents, pour les mineurs retenus, autorisent la publication de leur nom, photographie, captage vidéo, sans que celle-ci n'ouvre droit à quelques indemnités que ce soit.

Article 6 : Récompenses

Les participants retenus pour la soirée du 13 juillet sur les bords de Loire se verront attribués des bons cadeaux offerts par l'UDACAB (Union des commerçants et artisans d'AB), la Ville et ABA. Le gagnant remportera en plus, une dotation d'une valeur de **200€**.